

L'écho de Perrouse

Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple



Juin 2015

n°15

L'édito du Maire

Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux ni la taxe d'assainissement, malgré une diminution des dotations de l'État.

Nous avons fait le choix de diminuer le volume des parts d'affouage afin d'en vendre une partie en bois de chauffage pour augmenter les recettes. Cela a permis de récupérer 3 211 € pour 248 m³ de bois, soit 13 € le m³ (environ 9 € le stère).

Toujours soucieux de ne pas alourdir les charges, nous essaierons de poursuivre dans cette voie.

Le Maire
Roland GASTINE

Troubles liés aux travaux

Les travaux des trottoirs sont pratiquement terminés. Nous sommes conscients des difficultés subies par les riverains. Nous avons essayé de faire droit à certaines de leurs observations et de trouver les aménagements qui leur convenaient, sans pouvoir accéder à toutes les demandes. De nombreuses contraintes dues aux réseaux existants et aux directives départementales sur les restructurations de la chaussée sont à respecter.

Nous remercions tous les riverains pour leur patience.

La mairie fermera du 4 au 18 juillet inclus.

Une permanence des élus sera assurée pendant cette période les lundis de 18 à 19h.

Impôts locaux

Le conseil ayant pris la décision de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale, la recette prévisible pour 2015 sera de 26 443 € soit 706 € de plus qu'en 2014 en raison de la revalorisation par l'État des bases.

La dotation de fonctionnement versée par l'état à la commune a été de 24 120 € en 2014 ; elle sera en baisse de presque 10% en 2015, soit une contribution de la commune au redressement des finances publiques de 2 223 €.

A l'horizon 2017, la dotation devrait baisser d'environ 30%.

A cela s'ajoute le désengagement de l'État sur les projets de travaux de voirie dont l'étude était gratuite jusqu'à présent. Désormais, l'étude du projet sera facturée à hauteur d'environ 10% du montant des travaux !

A compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des permis de construire sera également facturée aux communes.

Dans ces conditions, la commune devra trouver de nouvelles ressources pour éviter d'augmenter les impôts locaux.

Nettoyage de printemps

Une opération de nettoyage des bas-côtés de la commune sera organisée samedi 20 juin. Les participants sont attendus à la mairie à 9h pour distribution des gants de protection et des sacs poubelle.

En cas de mauvais temps, l'opération est reportée au samedi suivant, 27 juin.

Engins à moteur – construisons notre tranquillité

Comme chaque année avec les beaux jours, nous assistons à des utilisations d'engins à moteur (tondeuses, tronçonneuses, ...) en dehors des heures autorisées. Nous rappelons donc les horaires autorisés :

En semaine, de 9h à 12h et de 14h à 19h30. Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

N'hésitez pas à en informer poliment vos voisins s'ils les ont oubliés. Par ailleurs, évitez, par simple correction, de tondre le soir après 19h, en pensant que vos voisins sont peut-être en terrasse à prendre l'apéritif.

Le vivre ensemble repose aussi sur ces petites attentions désintéressées.

Lagunage

La vidange du premier bassin de la lagune route de Buthiers a eu lieu les 17 et 18 mars 2015.

Malgré quelques difficultés concernant la consistance des boues, l'opération a été menée à bien par l'entreprise Contet de Frasne le Château.

La dispersion des boues a été conforme au plan d'épandage validé par arrêté préfectoral.

La facture s'est élevée à 7 000 € HT.

Employé municipal

Pour faire face aux nombreux petits travaux d'entretien et d'embellissement de la commune et à l'entretien des lagunes, le conseil municipal a souhaité embaucher un cantonnier municipal pour quelques heures par semaine.

Après avoir envisagé l'embauche d'une personne extérieure, le conseil a finalement retenu la proposition de service de Pascal Roqueta, en raison de son sérieux et de son implication passée au sein du conseil municipal.

Pascal travaille donc depuis début mai quatre heures par semaine pour la commune qui a pris en charge son équipement de protection et de sécurité et le matériel (cisailles, tondeuse, pioches, ...)

Ne soyez donc pas étonnés de le voir dans nos rues et réservez-lui le meilleur accueil.

Fête nationale

La soirée dansante et le feu d'artifice auront lieu à la salle des fêtes de Perrouse le samedi 11 juillet. Réservez vos plateaux-repas.



Dépôt de gerbe à l'occasion de la cérémonie du 8 mai 2015, cour du souvenir, devant la mairie.

CCAS

Le vide-grenier organisé par le CCAS le 19 avril dernier a connu un franc succès.

Les exposants ont été satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé et des affaires réalisées. Tous les bénévoles, membres ou non du CCAS, sont à remercier chaleureusement.

Le prochain aura lieu le 17 avril 2016.

La prochaine manifestation sera un loto qui sera organisé le dimanche 6 décembre 2015. Prenez-en déjà note dans vos agendas.



Nouvelles Activités Périscolaires

Le CCPR a fixé les tarifs trimestriels pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à partir de la rentrée de septembre 2015.

Il en coûtera par trimestre et par enfant : 10 € pour le premier enfant, et 8 € pour le deuxième.

A raison d'un peu plus de 100 h de NAP dans l'année, cela revient à moins de 30 centimes de l'heure d'activité, par enfant.

La CCPR a mis en place un partenariat avec des intervenants professionnels (associations, diplômés d'état) afin de définir leur mission, les horaires d'intervention et leur coût.

Site internet de la commune

Retrouvez des informations pratiques sur les formalités, des informations historiques sur la commune et l'actualité du conseil municipal sur le site internet de la commune :

www.perrouse.org

Retrouvez également la page facebook de Perrouse:

www.facebook.com/perrouse

Travaux à la salle des fêtes

La mise au norme de la salle des fêtes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été faite, conformément à la loi.

Le montant des travaux s'est élevé à 16 383,95 €

Ces travaux ont été aidés à hauteur de 52,7 % par le biais d'une subvention du conseil général (3 725 €) et du DETR (4 915 €).

Les travaux ont consisté à goudronner le parking devant la salle, à créer des places de parking handicapé, à créer un chemin de guidage au sol pour les malvoyants et à rehausser l'intensité de l'éclairage sur le parking.

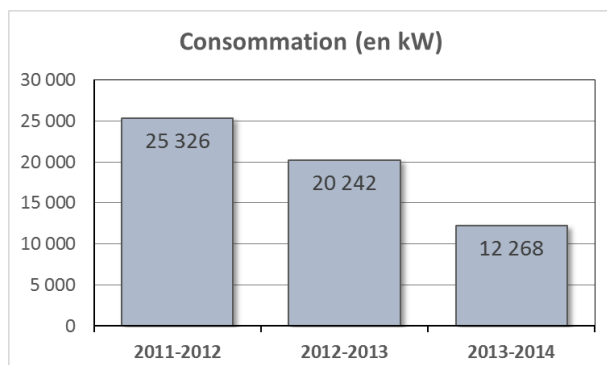
Éclairage public

Afin de poursuivre la politique d'économie d'énergie, il a été décidé de remplacer l'éclairage du parking de la salle des fêtes par des ampoules LED à faible consommation.

Le devis de l'entreprise Mage, pour le remplacement de deux candélabres d'un montant de 1 928 € HT, a été accepté.

Économies réalisées

Depuis que l'éclairage du village a été modifié (ampoules basse consommation et horloge astronomique), la consommation a été divisée par deux en deux ans :



L'objectif de diminution des consommations de 40% a donc été atteint.

AS Perrouse

Le club de Perrouse est classé 6^e club de Haute-Saône sur 84, avec 302 licenciés encadrés par une quarantaine de bénévoles. La répartition des équipes est la suivante :

- 3 équipes féminines de 9 à 12 ans
- 2 équipes de 6 à 7 ans, 4 de 8 à 9 ans et 4 de 11 ans
- 2 équipes de 12 à 13 ans, 3 de 14 à 15 ans
- 2 équipes de 16 à 19 ans, 3 de séniors et 1 de vétérans

Trottoirs

L'aménagement de sécurité dans la traversée du village a été programmé et réalisé en mai-juin.

Sept entreprises ont été contactées pour l'appel d'offres. Trois seulement ont répondu avec les propositions suivantes :

Colas	49 995 € HT
Demoulin	42 330 € HT
Bonnefoy	53 407 € HT

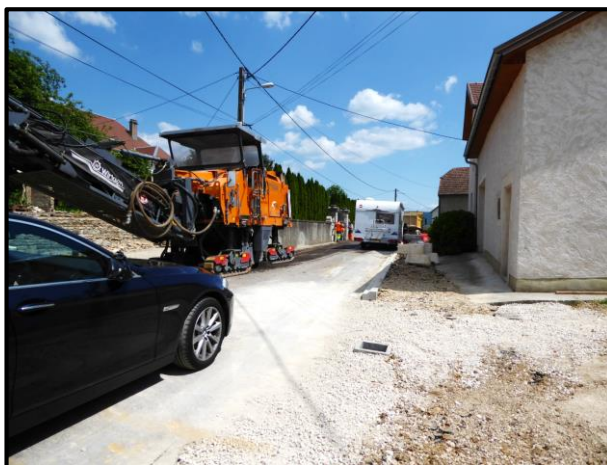
L'estimation initiale était de 59 415 € HT.

La commission d'appel d'offre a proposé de retenir l'entreprise Demoulin, choix validé par le conseil municipal.

Les subventions reçues pour ces travaux ont été :

- DETR 7 944 €
- bordures de trottoirs : 3 324 €
- parts d'amendes de police : 3 999 €

Soit un total de 15 267 €.



Pendant les opérations de goudronnage, la circulation a continué en alternance. Merci aux usagers d'avoir assuré la sécurité de tous.

Chaque week-end, notre Foot Animation propose ses plateaux débutants dont la bonne tenue est saluée par tous les clubs participants.

Les rencontres pour les jeunes représentent 3 à 4 matchs. Les adultes investissent les structures chaque dimanche pour un ou deux matchs.

Les vétérans ne sont pas oubliés et utilisent le complexe les vendredis soir quand ils le souhaitent.

Comme chaque été, l'AS Perrouse organisera son tournoi le samedi 11 juillet 2015.

Rappels de réglementations

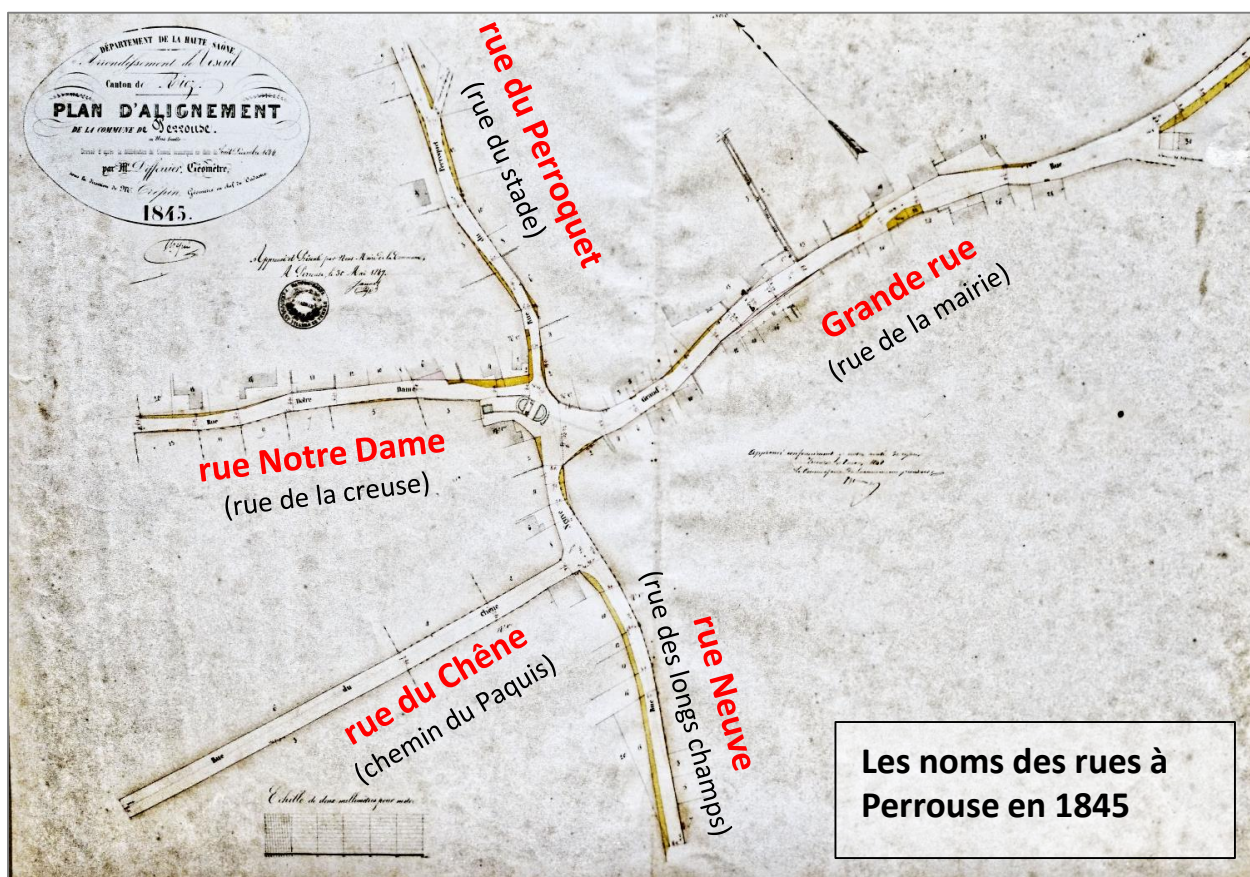
Le maire dispose, au titre de ses pouvoirs de police, de la possibilité de faire exécuter d'office à certains propriétaires récalcitrants des travaux d'élagage sur les voies communales (art L 2212-2-2 du CGT)

En cas de danger grave ou imminent, comme un arbre menaçant de tomber sur la voie, il peut prendre d'office les mesures exigées par les circonstances après mise en demeure non suivie d'effets (art L 2212-4 du CGT)

Dans le cas d'un empiètement ou pour un acte de nature à porter atteinte à l'intégrité de la voie ou ses dépendances, le maire peut verbaliser pour une plantation située à moins de 2 mètres, au titre de ses pouvoirs de police de la conservation, lorsque la commune est propriétaire de la voie (art R 116-2 du code de la voirie routière)

Dans le cas d'un arbre menaçant de tomber dans une autre propriété privée, le maire peut intervenir sous certaines conditions. Le maire étant garant de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité sur l'ensemble du territoire de la commune (art L 2212-2 et suivants du CGCT), il en résulte que rien ne s'oppose à ce que ses arrêtés concernent des terrains privés, dès lors qu'ils sont accessibles au public.

Le propriétaire privé est responsable vis-à-vis de ses voisins. La responsabilité du propriétaire d'un arbre peut se trouver engagée sur le fondement des articles 1382, 1383 et 1384 du code civil lorsque par sa négligence, ou de par le fait de l'arbre qu'il a sous sa garde, un dommage a été causé à autrui. Le tribunal d'instance du lieu d'implantation est compétent pour résoudre ces litiges.



Les noms des rues à Perrouse en 1845

Les archives officielles, les documents possédés par les familles ou encore des documents trouvés sur internet nous apportent de nombreuses informations sur l'histoire de Perrouse et sur la vie de ses habitants. Lors du vin d'honneur suivant la cérémonie du 8 mai, quelques éléments ont été présentés. Des reproductions d'anciennes photos ont eu beaucoup de succès. Pour continuer ce travail, nous avons besoin de recueillir d'autres documents, photos, témoignages écrits ou oraux.

Si vous souhaitez nous montrer des documents, nous narrer des anecdotes, nous apporter des témoignages écrits ou oraux, n'hésitez pas à nous contacter. Nous mettons en place un groupe de travail pour formaliser cette mémoire commune que nous mettrons à disposition de tous. Nous serons heureux d'accueillir dans ce groupe ceux qui le souhaitent. Nous comptons sur votre collaboration !

Annie Journu : 06 12 XX XX XX

Sébastien Noirod : 06 27 XX XX XX